

CONCOURS 28^e ÉDITION 2019-2020

« ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ »

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



“

IL FAUT CHOISIR :
SE REPOSER OU ÊTRE



”

Thucydide

Qu'est-ce que la LDH ?

La Ligue des droits de l'Homme est une association généraliste attachée à l'universalité et à l'indivisibilité des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. En faisant référence, dès le premier article de ses statuts, à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, mais aussi à celle de 1793, auxquelles se sont ajoutées la Déclaration universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales de 1950, la LDH entend bien affirmer que, pour elle, la liberté ne se divise pas, alors même que la démocratie est souvent malmenée, en raison d'une situation de crise politique, économique ou sociale. L'ambition généraliste de la LDH l'amène ainsi à être présente sur de nombreux terrains et à prendre toute sa place dans bien des combats. Aujourd'hui comme hier, elle ne se contente pas de dénoncer les injustices mais s'efforce de promouvoir la citoyenneté politique et sociale de toutes et tous et de garantir l'exercice entier de la démocratie.

La LDH fonde le combat pour les droits de l'Homme sur un engagement civique et politique

Laique, la LDH compte des membres de toutes opinions philosophiques et religieuses. C'est aussi une organisation politique, non partisane, qui se situe dans la République, quitte à en être la mauvaise conscience. Elle maintient un dialogue permanent avec l'Etat et se donne le droit de contrôler l'activité de ses structures, lorsque la défense des droits est en cause.

La LDH entretient, en toute indépendance, les rapports qu'elle juge utiles avec les forces politiques, associatives et syndicales, à l'exception de celles qui violent les principes pour la défense desquels elle a été créée. Par nature, elle favorise les rassemblements et les actions dans le cadre de nombreux collectifs. Elle s'y fixe deux règles : refus des exclusives et respect des partenaires, dans le processus de prise de décision et dans les actions.

Parce qu'aujourd'hui, ce sont des millions d'êtres humains en France et des milliards dans le monde qui sont privés de libertés ou sacrifiés à une sorte de raison économique qui voudrait, au nom du dogme de la loi du marché, faire accepter le chômage, la misère, voire la tyrannie. La LDH est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) et d'EuroMed Droits.

« IL FAUT CHOISIR : SE REPOSER OU ÊTRE LIBRE » Thucydide

La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 proclame dans l'article premier : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* »

Mais qu'entend-on par être libre ? La liberté peut-elle être limitée ? Peut-il y avoir liberté sans égalité ni fraternité ?

Les désirs de chacune et de chacun ne peuvent être tous satisfaits si nous voulons vivre en bonne entente avec les autres. C'est le rôle des institutions de reconnaître et de protéger notre droit à être ce que nous sommes, tant que nous respectons la liberté des autres.

Ce sont les libertés, encore mises à mal par de multiples limites et obstacles, qui nous permettent d'exercer nos droits fondamentaux, qu'ils soient :

- **individuels** : comme le droit de disposer de son corps, d'être libre de s'exprimer, de se déplacer, de croire et de pratiquer une religion ou non... ;

- **collectifs** : comme le droit de manifester pour exprimer ses opinions, de se réunir, de s'associer, le droit pour la presse d'informer. Vivre en sécurité semble justifier la mise en place de moyens de surveillance des personnes : la surveillance numérique, par exemple, prétend nous protéger, mais la collecte de données personnelles peut aussi aller à l'encontre de nos libertés ;

- **sociaux** : comme le droit de se loger, d'aller à l'école, d'avoir des loisirs, de se soigner, d'avoir un environnement sain. La pauvreté est un obstacle majeur à ces droits, et donc à la liberté, car elle empêche l'accès d'une partie de la population à ces droits fondamentaux.

Être libre suppose donc que l'État garantisse l'ensemble des conditions qui permettent à chacune et à chacun de mener une vie digne et décente.

L'exercice de la liberté dans une société réellement démocratique, c'est agir, combattre, défendre, proposer, construire, participer à la vie publique... Ce que l'historien grec Thucydide exprima en ces termes :

« ***Il faut choisir : se reposer ou être libre.*** »

C'est à cette déclaration que nous vous invitons à réfléchir.

Ce thème de la liberté concerne tous les aspects de notre vie quotidienne et offre un champ de réflexion très large, que chacune et chacun traitera en fonction de ses préoccupations et de ses projets.

Françoise Dumont

Présidente d'honneur de la LDH

Présidente du jury

LE CONCOURS

Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Écrits pour la fraternité », s'adresse aux classes de grande section de maternelle, de primaire, de collège, de lycée, d'établissement spécialisé mais aussi aux centres de loisirs et aux individuels. Les œuvres seront classées et primées selon sept catégories :

- 1) GRANDES SECTIONS, CP, CE1
- 2) CE2, CM1, CM2
- 3) 6^e, 5^e
- 4) 4^e, 3^e
- 5) LYCÉES ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES
- 6) CLASSES ET ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS :
IME-IMPRO-EREA-ITEP (les ULIS et SEGPA sont intégrées aux écoles ou collèges)
- 7) STRUCTURES COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE : CENTRE DE LOISIRS, CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES, ETC.

Dans chaque catégorie, les œuvres individuelles et collectives seront primées séparément.

Les œuvres écrites, graphiques, plastiques, vidéographiques et musicales seront primées de façon confondue.

« ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ » — COMMENT PROCÉDER ?

Les œuvres comportent les textes (en prose ou en vers, scènes de théâtre, textes de chanson), les vidéos, les audios, les œuvres plastiques et graphiques, et les combinaisons de différentes formes d'expression.

Nous recevons de très nombreuses œuvres multimédia :

- elles ne doivent pas dépasser une durée de trois minutes ;
- attention à la qualité des sons et des images.

— Enseignants, éducateurs ou particuliers :

Envoyez les œuvres à la section LDH la plus proche de chez vous avant le 1^{er} avril 2020, en joignant la fiche de participation bien renseignée avec l'autorisation de publication pour chaque œuvre.

— Sections et fédérations de la LDH :

Organisez un jury local et une première remise de prix vers la mi-avril : six œuvres maximum doivent être sélectionnées dans chaque catégorie (trois individuelles et trois collectives).

Envoyez ensuite uniquement les deux meilleures œuvres individuelles et les deux meilleures œuvres collectives de chaque catégorie avant le 24 avril 2020 au siège national, avec la fiche de participation rattachée à chaque œuvre correspondante.

N'hésitez pas à illustrer vos poèmes, scènes de théâtre, chansons et autres textes littéraires.

INFORMATIONS PRATIQUES

- ▶ Téléchargez les fiches d'inscription des sections et les fiches de participation des enfants : www.ldh-france.org (rubrique « Concours »)
 - ▶ Retrouvez les contacts des sections et fédérations : www.ldh-france.org (rubrique « La LDH près de chez vous »)
 - ▶ Contact au siège :
Ligue des droits de l'Homme - Écrits pour la fraternité
138 rue Marcadet, 75018 Paris
01 56 55 51 15, clotilde.julien@ldh-france.org
- La fiche de participation, dûment remplie, doit impérativement être jointe à l'œuvre.

REMISE DES PRIX NATIONALE

Une fois le jury réuni, les lauréats seront ensuite invités, en juin 2020, à la remise des prix nationale, qui aura lieu à Paris et où leur seront remis des lots (livres, BD, jeux éducatifs, papeterie, CD, places de parcs...). Pour chaque œuvre primée (individuelle et collective), le siège finance en principe l'équivalent d'un aller-retour en train 2^e classe pour un enfant et un adulte accompagnateur.

Collez ici l'adresse du jury local

(Si l'adresse n'est pas indiquée, veuillez téléphoner au siège de la LDH au 01 56 55 51 15)

DATES À RETENIR

1^{er} avril 2020

Envoi des œuvres aux représentants locaux de la LDH (sections).

24 avril 2020

Envoi par les sections de la LDH au jury national des deux meilleures œuvres (individuelles et collectives) de chaque catégorie.

Mai 2020

Réunion du jury national pour sélectionner les meilleures œuvres.

Juin 2020

Remise des prix nationale, à Paris.

Merci de respecter impérativement les délais d'envoi des œuvres.

« L'ÉGALITÉ, MES FRÈRES N'EXISTE QUE DANS LES RÊVES MAIS JE N'ABDIQUE PAS POUR AUTANT. »

BILAN ET PERSPECTIVES (2018-2019)

Zebda

À nouveau cette année, des élèves de tous âges ont démontré une vraie ouverture d'esprit, une réelle sensibilité et une grande créativité en participant au vingt-septième concours « Écrits pour la fraternité », sur le thème de l'égalité. Grâce à l'engagement et au dynamisme des acteurs locaux de la Ligue des droits de l'Homme et de nombreux enseignants et animateurs, ce sont plus de trois mille jeunes qui ont pris part à cette belle initiative pour la fraternité qui, chaque année, permet d'enrichir notre réflexion sur un des thèmes majeurs des droits de l'Homme.

Un travail local

Cinquante sections et fédérations de la LDH ont élargi leurs contacts avec des enseignants, des éducateurs et des établissements, afin de faire participer encore davantage de classes au concours.

Près de cent trente établissements scolaires, des instituts médicaux spécialisés, des associations, des conseils municipaux de jeunes... ont, une nouvelle fois, proposé ce pari à près de 3 000 jeunes poètes en herbe. Avec le thème « L'égalité mes frères n'existe que dans les rêves mais je n'abdi que pas pour autant », nous avons souhaité amener les jeunes à réfléchir, à écrire, à créer sur un thème en lien avec leurs expériences, leurs vies, leurs observations du monde d'aujourd'hui.

Près de 800 œuvres ont été primées au niveau local dans un premier temps. À l'instar des années précédentes, la remise des prix locale a souvent donné lieu à l'organisation de manifestations diverses : expositions, représentations théâtrales, conférences en présence de personnalités du monde enseignant, politique et associatif.

La remise des prix nationale

Le samedi 22 juin 2019, 41 œuvres (18 individuelles et 23 collectives) ont été récompensées au niveau national.

Nous sommes reconnaissants à la MGEN d'avoir permis à la cérémonie de remise des prix de se dérouler dans son grand amphithéâtre, constituant un cadre agréable et privilégié. Environ 200 personnes étaient réunies pour découvrir les lauréats et leurs œuvres primées. Les enfants ont présenté leur travail devant parents, enseignants et éducateurs, en présence de membres du jury et de membres du Bureau national et du Comité central de la Ligue des droits de l'Homme, dans une atmosphère chaleureuse, avant un goûter convivial.

Une mobilisation à poursuivre

Nous vous appelons dès aujourd'hui à poursuivre cette mobilisation, à relancer cet événement et à lui donner la place qui lui revient dans votre région. Avec ce concours, la LDH affirme sa dimension pédagogique. Il nous importe que les jeunes générations soient sensibilisées aux droits de l'Homme, aux thèmes qui nous sont chers. Et pour cela, nous avons besoin de vous, de votre ambition et de votre militantisme.

REMERCIEMENTS

La LDH adresse ses remerciements chaleureux au jury qui a participé à la sélection des œuvres, sous la présidence de Françoise Dumont, présidente d'honneur de la LDH :

- Morgane Bagès, chargée de communication à Solidarité laïque
- Laurence Bernabeu, responsable de communication à Solidarité laïque
- Roland Biache, secrétaire général de la LDH
- Martine Cocquet, secrétaire générale adjointe de la LDH
- Colette Duquesne, présidente de Défense des enfants international France (DEI-France)
- Cathy Le Goff, chargée de mission « Droits de l'enfant » à Solidarité laïque
- Hélène Leclerc, co-animatrice du GT « Jeunesse et droits de l'enfant » de la LDH
- Yasmine Sadjji, responsable des actions solidaires France à Solidarité laïque
- Annie Snanoudj-Verber, déléguée générale de la Fondation Seligmann

La LDH remercie la MGEN pour le prêt de son grand amphithéâtre, ainsi que tous ses partenaires pour leur soutien actif, fidèles mais aussi nouveaux, grâce à qui les lauréats furent largement récompensés :

African Safari ; Aquarium de la Rochelle ; Aquarium du grand Lyon ; Aquarium Sea life ; Aquarium Sealand / parc aquatique Océanile ; Bergerie nationale ; Caverne du Pont d'Arc ; château de Breteuil ; château de Chambord ; château de Clos Lucé ; Cirque d'hiver Bouglione ; Citadelle de la Blaye et Verrou Vauban ; Cité de l'espace ; Cité des Sciences et de l'Industrie - Palais de la découverte ; Cité médiévale de Provins ; Comédie de Picardie ; Compagnie des bateaux mouches ; Crédit mutuel de Paris Plaisance ; Editions Casterman ; Editions Ecole des Loisirs ; Editions Glénat ; Editions de l'Atelier ; Editions Didier Jeunesse ; Editions Dupuis ; Editions Gallimard Jeunesse ; Editions Gründ ; Editions Larousse ; Editions Lito ; Editions de la Martinière jeunesse et le Seuil ; Editions Milan ; Editions Nathan jeunesse ; Editions Pika ; Editions Rue du monde ; Editions Sarbacane ; Editions Talents hauts ; Editions Tonkam ; Editions La ville brûle ; Espace Rambouillet ; Family Park ; Fleurus presse ; Fondation Lilian Thuram www.thuram.org ; Fondation Seligmann ; Gaumont Pathé ; Grand Aquarium de Saint-Malo ; Grand Palais ; Hachette Jeunesse ; Haras de Vendée ; Journal des enfants ; La Cité de la Mer - Cherbourg ; La montagne des singes ; La presse jeunesse - SPEM ; La savonnerie du Midi ; La vallée des singes ; Le Monde ; Le parc de la Belle ; Les loups du Gévaudan ; Lugdunum Musée et théâtres romains de Lyon ; Lulu Castagnette ; MK2 ; Musée des arts forains ; Musée des Beaux-Arts de Lyon ; Musée de Borda ; Musée du Chocolat ; Musée de Cluny ; Musée du débarquement ; Musée de l'Homme ; Musée de la magie ; Musée miniature et cinéma ; Musée national de Préhistoire ; Musée du Quai-Branly ; Paleopolis ; Parc Babyland ; Parc mini-châteaux / Grand Aquarium de Touraine ; Planète sauvages ; Punta Lara ; Réunion des musées nationaux - Grand Palais ; Samara ; Terre de Singes ; Théâtre de Bourgogne ; Zoo de Labennes ; Zoo La Palmyre ; Zoo de Pont-Scorff.



Remise de prix du samedi 22 juin 2019, grand amphithéâtre de la MGEN, Paris.

Suivre la LDH

f /ldhfrance @LDH_Fr

© DR



La Réunion des musées nationaux - Grand Palais (Rmn-Gp)

www.grandpalais.fr / www.boutiquesdemusees.fr



LdH - Ligue des droits de l'Homme

138 rue Marcadet - 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 - Fax 01 42 55 51 21
ldh@ldh-france.org - www.ldh-france.org